

norable député accepte et la section des montagnes et la section des prairies, et celle de Winnipeg à Québec et celle de Québec à Moncton. Que lui reste-t-il à admettre ? Il y met des restrictions, il est vrai ; mais ses admissions n'en ont pas moins toute leur valeur.

Mon honorable ami dit que nous n'avons pas de renseignements suffisants sur la nature de ce pays. Il est vrai que l'arpenteur n'y est pas passé avec ses instruments ; mais je soutiens que nous avons sur la nature du pays tous les renseignements qu'il faut pour le présent, tout ce qui peut nous permettre de dire si le chemin doit être construit ou non ; et sur ce point je ne crains pas de m'en rapporter à nos adversaires eux-mêmes. J'ai dit, en prenant la parole pour la première fois sur la question, que nous avions des montagnes de renseignements, et je ne m'en dédis pas : il y a des montagnes de renseignements. Une légende orientale nous dit que, la montagne n'ayant pas voulu venir à Mahomet, ce dernier était allé à la montagne. Nos mahomets de la gauche n'ont pas voulu se rendre à la montagne, et il nous a fallu la leur apporter, ou, du moins, aussi près d'eux que possible. Il va sans dire que nous n'avons pas pu mettre sur le bureau cette montagne de renseignements, le bureau n'aurait pas pu la porter. Nous l'avons réduite à la forme d'une brochure, imprimée et mise entre les mains de nos amis de la gauche. S'ils s'étaient donné la peine de lire cette brochure, ils y auraient appris que le pays où doit passer ce chemin égale certaines des meilleures parties des vieilles provinces, et que c'est un pays de grand avenir.

Mon honorable ami a répété aujourd'hui une chose qu'il a déjà dites plusieurs fois, et qui, venant de lui, m'a toujours causé quelque surprise. Il dit que nous n'avons pas été conséquents ; qu'avant de prendre une décision, nous aurions dû attendre le rapport de la commission que nous avions nommée.

Mon honorable ami affirme que nous avions promis de communiquer ce rapport à la Chambre avant de rien faire à l'égard de ce chemin ; mais je dois dire qu'il n'a pas raison de parler ainsi. Il y a déjà deux fois que cette question se présente devant la Chambre depuis que la présente session est commencée. Nous l'avons discutée lors du débat sur l'adresse, et de nouveau le 26 mai. Au cours du débat sur l'adresse, j'ai dit, au nom du gouvernement que cette commission du transport allait être nommée dans le but d'obtenir des renseignements sur la navigation de nos lacs et les lignes du chemin de fer qui viennent y aboutir ; mais nous n'avons pas besoin de plus amples renseignements pour ce chemin de fer ; nous avions, quant à cela, tous les renseignements voulus. Comme mon honorable ami en fait aujourd'hui le texte de sa motion, il vaut peut-être mieux que je revienne sur ce point, et que j'attire de nouveau l'attention de la Chambre et de mon honorable ami sur la masse de

renseignements déjà fournis. Le discours du trône contenait ce paragraphe :

La grande affluence de peuple dans nos Territoires du Nord-Ouest et la mise en culture de nouvelles et très grandes étendues de terre fertile nous préchent la nécessité d'augmenter les moyens de favoriser le transport, par voies canadiennes, de notre grain et de nos autres produits, aux différents marchés de l'univers. Toute cette question de transport et d'installations de tête de ligne continuant de beaucoup occuper l'attention, mon gouvernement va instituer immédiatement une commission d'experts qui devra faire rapport à ce sujet.

Mon honorable ami a pensé, et avec raison, qu'il y avait dans ce paragraphe deux idées différentes, et il a demandé au gouvernement des explications sur ce point. Voici quelle a été ma réponse :

La demande de mon honorable ami est bien naturelle. Ce passage exprime deux pensées : tout d'abord, le peuplement rapide des Territoires du Nord-Ouest exige impérieusement qu'on pourvoie sans tarder à l'établissement de voies qui mettent les diverses parties de la prairie en communication directe avec les ports maritimes. On nous a saisis d'une foule de projets, mais à l'heure présente, le gouvernement n'est lié par aucun engagement ; la question est trop importante, elle est trop grosse de dangers, elle entraîne de trop grandes dépenses pour que le gouvernement tente l'entreprise à la légère, et nous avons cru avant de rien décider, qu'il convenait d'attendre l'ouverture du parlement pour prendre l'avis de nos amis et celui des Chambres. Mais nous prévenons le parlement du Canada—et fort à propos, je crois—qu'il va falloir faire de nouveaux sacrifices pour faire face aux exigences nouvelles résultant du développement de notre pays.

On voit donc que le discours du trône faisait une différence bien marquée entre le transport des marchandises par eau et celui que nous préparons au commerce au moyen de ce nouveau chemin de fer.

Le 26 mai dernier, une motion de mon honorable ami (M. R. L. Borden) a ramené la question sur le tapis. Mon honorable ami commença à s'impatisier, et voulu savoir quelle était la politique du gouvernement à l'égard de cette question de transport, et surtout à l'égard de cette commission. Voici quelle a été la conclusion de mon discours :

La demande de mon honorable ami est bien naturelle. Ce passage exprime deux pensées : tout d'abord, le peuplement rapide des Territoires du Nord-Ouest exige impérieusement qu'on fasse sans retard le nécessaire pour l'établissement de voies qui mettent les diverses parties de la prairie en communication directe avec les ports maritimes. On nous a saisis d'une foule de projets, mais à l'heure présente, le gouvernement n'est lié par aucun engagement ; la question est trop importante, elle est trop grosse d'aléas, elle entraîne de trop grandes dépenses pour que le gouvernement tente l'entreprise à la légère, et nous avons cru avant de rien décider, qu'il convenait d'attendre l'ouverture du parlement pour prendre l'avis de nos amis et celui des Chambres. Mais nous prévenons le parlement du Canada—et fort à propos, je crois—qu'il va faire de nou-